



FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1 - NOM ET ADRESSE DU FABRICANT

1

Identificateur du produit : **Adhésif Premium WEB Albachem[®]**

Numéro du produit : 1783

Date de révision : 14/10/2011

Nom et adresse du fabricant : Se reporter au fournisseur

Nom et adresse du fournisseur :

ALBATROSS USA INC./EXPERT WORLDWIDE

36-41 36th Street

Long Island City, New York

United States

11106

718-392-6272

5439 San Fernando Road West

Los Angeles, California

United States

90039

818-543-5850

N^o de téléphone en cas d'urgence : Chemtrec (jour ou nuit) 1 800 424-9300

(Pour les urgences avec les produits chimiques : déversement, fuite, incendie, exposition ou accident)

La présente fiche signalétique est conforme à la norme de communication des dangers 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA.

IMPORTANT : Veuillez lire cette fiche signalétique avant de manipuler et d'éliminer ce produit. Veuillez transmettre ces informations aux employés, clients et utilisateurs de ce produit.

SECTION 2 — COMPOSANTS DANGEREUX

<u>COMPOSANTS DANGEREUX :</u>	<u>LIMITES D'EXPOSITION</u>			<u>N° CAS.</u>
	<u>OSHA PEL</u>	<u>ACGIH</u>	<u>%</u>	
Acétone	750 ppm	750 ppm	25-30	67-64-1
Cyclohexane	300 ppm	300 ppm	15-20	110-82-7
Propane	1000 ppm	NE	20-25	74-98-6
Butane	800 ppm	800 ppm	5-10	106-97-8
Pentane	600 ppm	600 ppm	1-5	109-66-0

Abréviations

NE : Aucun établi S/O : Non applicable * : Directives « LECT » ACGIH ND : LECT non déterminé : Limites d'exposition à court terme :

SECTION 3 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

POINT D'ÉBULLITION : ND

PRESSION DE VAPEUR : (mmHg ou psi manométrique à 70F) : 75 +/-10 psi manométrique

DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1) : Plus lourd que l'air

GRAVITÉ SPÉCIFIQUE (H₂O=1) : 0.800-0.810

% SOLUBILITÉ DANS L'EAU PAR POIDS : Négligeable

% CONTENU COV PAR POIDS : 54 %

TAUX D'ÉVAPORATION (acétate de butyle = 1) : Plus lent que l'acétate de butyle.

APPARENCE ET ODEUR : Liquide couleur ambre qui dégage une odeur de pétrole

SECTION 4 — INFORMATIONS SUR LES RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

POINT ÉCLAIR : Non déterminé

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ : LSE 12,8 % **LIE** : 1.3 %

MOYENS D'EXTINCTION : SELON LES MESURES APPROPRIÉES RELATIVES AUX COMBUSTIBLES DANS LA RÉGION.

PROCÉDURES PARTICULIÈRES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES : Portez un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre des incendies dans lesquels ou autour desquels se trouve ce produit. Dans la mesure du possible, éteignez toute source d'inflammation. Gardez les récipients exposés au feu au frais en les aspergeant d'un brouillard d'eau afin d'éviter leur rupture. Évacuez tout le personnel non formé. Portez des vêtements protecteurs complets, y compris un casque. Aérez la zone affectée. Dans la mesure du possible, maîtrisez le déversement et endiguez-le. En cas de fuites ou de déversements, utilisez un brouillard d'eau pour disperser toutes les vapeurs inflammables susceptibles de s'intensifier ou de se former dans des zones mal aérées, et ce, pour protéger votre personnel essayant d'arrêter la fuite.

DANGERS INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Les pompiers doivent porter un ARA (appareil respiratoire autonome) en mode de pression positive, doté d'un masque facial complet. Les vapeurs étant plus lourdes que l'air, elles risquent de se propager sur de grandes distances et de s'accumuler dans des zones basses ou de se répandre au ras du sol à partir du site de manutention. Éliminez toutes les sources d'inflammation. N'utilisez jamais une torche de soudage ou de coupe sur ou à proximité de ce produit, car même des résidus risquent de s'enflammer de façon explosive.

STABILITÉ : Stable, évitez les flammes nues, les arcs de soudage, la lumière directe du soleil et toute autre source de haute température provoquant une décomposition thermique.

SECTION 5 — DONNÉES DE RÉACTIVITÉ

INCOMPATIBILITÉ : Évitez l'entrée en contact avec les acides puissants, les alcalis et les oxydants puissants tels que le chlore liquide, les chlorates, les nitrates, les peroxydes, les halogènes, le peroxyde d'hydrogène et l'oxygène.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Dioxyde de carbone et monoxyde de carbone.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas.

SECTION 6 — INFORMATIONS SUR LES DANGERS POUR LA SANTÉ

EFFETS D'UNE SUREXPOSITION :

CONTACT AVEC LES YEUX : Ce produit est considéré comme un irritant pour les yeux. Il peut causer des sensations de brûlure, des larmoiements, des gonflements et des rougeurs. Les vapeurs peuvent irriter les yeux. Une légère blessure cornéenne pourrait se produire.

CONTACT AVEC LA PEAU : Une exposition prolongée ou répétitive risque de provoquer des irritations de la peau allant jusqu'aux brûlures. L'entrée en contact répétitive risque de provoquer une sécheresse et un écaillage de la peau. Peut entraîner une réaction allergique de la peau chez certaines personnes sensibles. Des symptômes chroniques peuvent se manifester incluant sécheresse, gonflement, écaillage, formation d'ampoules, gerçures et dommages graves des tissus.

ABSORPTION PAR LA PEAU : Une seule exposition prolongée de la peau n'est pas censée provoquer des dommages nocifs; toutefois, ce produit s'absorbe facilement par la peau et peut produire une dépression du SNC.

INGESTION : DANGER RELATIF À L'ASPIRATION. L'aspiration de cette matière dans les poumons peut causer une pneumonie chimique, laquelle peut être mortelle. En cas d'aspiration, ce produit peut être rapidement absorbé à travers les poumons et provoquer la détérioration d'autres systèmes organiques. Risque d'entraîner une faiblesse et une irritation du tube digestif. Peut irriter les muqueuses de la bouche, la gorge et l'œsophage, et peut facilement être absorbé à travers l'estomac et le tube digestif. Les symptômes incluent : sensation de brûlure dans la bouche et l'œsophage, nausée, vomissement, vertige, démarche titubante, perte de connaissance et délire. Des effets additionnels sur le système nerveux central pourraient se produire avant la manifestation de convulsions, d'un coma, voire la mort.

INHALATION : Respirer de fortes concentrations de vapeurs risque de provoquer une irritation des voies respiratoires, de l'euphorie, de l'agitation ou des étourdissements, des maux de tête, des nausées, des vomissements, une douleur abdominale, une perte de l'appétit, de la fatigue, une faiblesse musculaire, une démarche titubante et une dépression du SNC (laquelle inclut étourdissement, somnolence, désorientation, vertige, perte de mémoire, troubles de la vue, difficultés de respiration, convulsions, perte de connaissance, paralysie, coma, voire la mort). Une irritation peut se produire aux muqueuses des voies respiratoires. Une perte de l'appétit, un sentiment de lassitude, des étourdissements, une incoordination, un arrêt respiratoire, des convulsions, un état de semi-conscience risquent de se manifester à la suite d'une exposition extrême.

EFFETS DIVERS ET GÉNÉRAUX :

EFFETS GÉNÉRAUX SUR LA SANTÉ HUMAINE SUIVANT L'INGESTION ET L'INHALATION : Aucun danger connu.

PROCÉDURES EN CAS D'URGENCES ET DE PREMIERS SOINS :

CONTACT AVEC LES YEUX : Rincez à grande eau en soulevant les paupières supérieures et en abaissant les paupières inférieures à l'occasion. Consultez un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU : Lavez à fond la région exposée avec de l'eau et du savon. Retirez et lavez les vêtements contaminés avant leur réutilisation. Si l'irritation persiste, consultez un médecin.

INHALATION : En présence d'inhalation, amenez la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, administrez de l'oxygène. Pratiquez la respiration artificielle si la victime ne respire plus. Gardez la personne au chaud et au repos. Consultez un médecin.

INGESTION : En général, l'ingestion n'est pas considérée comme une voie d'exposition potentielle au produit sous forme d'un aérosol. Cependant, en cas d'ingestion, **veillez à ne pas provoquer de vomissement**. Si un vomissement spontané est sur le point de se produire, placez la tête de la victime entre ses genoux pour prévenir l'aspiration. Appelez un médecin ou transportez la victime à une clinique des urgences.

SECTION 7 – INFORMATIONS CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉLIMINATION

MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ET FUTES : Aérez l'endroit, notamment les basses zones où de lourdes vapeurs risquent de s'accumuler. Éteignez toutes les sources d'inflammation. Pour ce qui est des petits déversements et fuites, essuyez, nettoyez ou épongez-les immédiatement avec un matériau non organique. Placez le produit ramassé sous une hotte de ventilation ou à l'extérieur. Pour les grands déversements et fuites, évacuez la zone, arrêtez le déversement (endiguez la zone) et transférez le liquide versé dans un contenant approuvé par le ministère américain des Transports (DOT) aux fins d'élimination. Tenez le produit loin des sources d'approvisionnement en eau. Reportez-vous aux autres sections de la présente fiche signalétique pour obtenir des informations sur les risques physiques et pour la santé, la protection des voies respiratoires, la ventilation et l'équipement de protection individuel.

MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS : Lors de l'élimination des matières non utilisées, les options à privilégier consistent à envoyer les déchets à des entreprises de revalorisation des déchets détenant un permis à cet effet ou à des incinérateurs autorisés. Toute pratique d'élimination doit être conforme à l'ensemble des règlements nationaux, provinciaux et locaux. Ne déversez pas les déchets dans les égouts, le sol ou tout plan/cours d'eau.

SECTION 8 — PRÉCAUTIONS EN MATIÈRE DE MANUTENTION ET D'ENTREPOSAGE

Entreposez le produit dans des contenants hermétiquement fermés. Tenez le produit à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Évitez l'entrée en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne respirez pas le produit sous forme de vapeur, de bruine ou de gaz. N'entreposez ni ne transférez le produit dans un contenant non étiqueté. Ne jetez pas les contenants vides dans un compacteur d'ordures. N'entreposez pas le produit dans un endroit exposé aux rayons directs du soleil. Entreposez les contenants à une température inférieure à 49 °C (120 °F). Lisez attentivement l'étiquette avant l'utilisation du produit.

SECTION 9 – INFORMATIONS PARTICULIÈRES RELATIVES À LA PROTECTION

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES (PRÉCISER LE TYPE) : En cas de dépassement des limites d'exposition professionnelle du produit ou de tout autre composant (voir Section 2), un appareil respiratoire à adduction d'air homologué NIOSH est fortement recommandé en l'absence de tout dispositif de contrôle environnemental approprié. Les réglementations OSHA permettent aussi l'utilisation d'autres appareils respiratoires NIOSH (à pression négative) dans certaines conditions précisées (consultez votre fournisseur d'équipement de sécurité). Des contrôles techniques ou administratifs doivent être mis en œuvre pour réduire l'exposition.

VENTILATION : Maintenez les concentrations dans l'air à des limites d'exposition inférieures à celles indiquées dans la Section 2. Utilisez le produit uniquement dans un endroit bien aéré. Une ventilation aspirante locale peut être nécessaire pour certaines opérations. Des concentrations mortelles risquent d'être présentes dans des zones à ventilation insuffisante.

GANTS DE PROTECTION : En cas de contact bref avec le produit, aucune précaution n'est nécessaire. En cas de contact prolongé ou fréquemment répété, utilisez des gants de protection tels que : des gants en alcool polyvinylique ou en polyéthylène.

PROTECTION DES YEUX : Le port de lunettes protectrices contre les projections d'agents chimiques liquides, conformes aux réglementations OSHA, est fortement recommandé; les réglementations OSHA prévoient aussi l'utilisation d'autres types de lunettes de sécurité (consultez votre fournisseur d'équipement de sécurité à ce sujet).

AUTRES TYPES D'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION : Pour prévenir tout contact répétitif ou prolongé, utilisez des vêtements protecteurs imperméables à ce produit. Le choix d'articles spécifiques (gants, bottes, tablier, combinaison, etc.), dépend des opérations à exécuter.

SECTION 10 – MENTIONS RÉGLEMENTAIRES

L'ARTICLE III DE LA LOI SUPERFUND AMENDMENTS AND REAUTHORIZATION ACT (SARA) DE 1986 :

SUBSTANCE CHIMIQUE CONCENTRATION	NUMÉRO CAS	%
-------------------------------------	------------	---

Aucune mention répertoriée

EPA FÉDÉRALE : La loi Comprehensive Environmental response, Compensation, and Liability Act de 1980 (CERCLA) exige la notification du Centre national d'intervention (National Response Center) de toute émanation de quantités de substances dangereuses égales ou supérieures aux quantités à déclarer (RQs, Reportable Quantities) conformément à la norme 40 CFR 302.4.

SUBSTANCE CHIMIQUE	NUMÉRO CAS	QUANTITÉ MAX. DE % CONCENTRATION	RQs n°
Cyclohexane	110-82-7	15-20	1000
Acétone	67-64-1	25-30	5000

PROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE Aucune mention répertoriée

DROIT D'ACCÈS À L'INFORMATION DU MASSACHUSETTS : Oui

Acétone	67-64-1	25-30
Pentane	109-66-0	1-5
Propane	74-98-6	20-25
Butane	106-97-8	5-10

DROIT D'ACCÈS À L'INFORMATION DE LA PENNSYLVANIE : Oui

Acétone	67-64-1	25-30
Pentane	109-66-0	1-5
Propane	74-98-6	20-25
Butane	106-97-8	5-10

DROIT D'ACCÈS À L'INFORMATION DU NEW JERSEY : Oui

Acétone	67-64-1	25-30
Pentane	109-66-0	1-5
Propane	74-98-6	20-25
Butane	106-97-8	5-10

SECTION 11 – INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

STATUT DE LA LOI RÉGLEMENTANT LES SUBSTANCES TOXIQUES (TSCA) : Produit répertorié

DIRECTIVE DE LA CALIFORNIE RÉGISSANT LA TENEUR EN COV : 54 %

CLASSEMENT NFPA DU PRODUIT COMME AÉROSOL : Niveau trois

SIMD : Santé 2 Réactivité 0 Inflammabilité 4

REMARQUE : LES PRÉSENTES INFORMATIONS SONT CONSIDÉRÉES COMME ÉTANT EXACTES À LA DATE DE LEUR PARUTION. TOUTEFOIS, NOUS DÉCLINONS TOUTE GARANTIE DE COMMERCIALITÉ ET D'APTITUDE À UNE UTILISATION SPÉCIFIQUE DU PRODUIT, AINSI QUE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE CONCERNANT L'EXACTITUDE OU L'EXHAUSTIVITÉ DESDITES INFORMATIONS OU DU PRODUIT, LA SÉCURITÉ DU PRODUIT ET LES RISQUES LIÉS À SON UTILISATION. CES INFORMATIONS ET LE PRODUIT SONT FOURNIS « COMME TEL » ET À CONDITION QUE LA PERSONNE QUI LES REÇOIT DÉTERMINE PAR ELLE-MÊME L'ADÉQUATION DU PRODUIT À DES FINS PARTICULIÈRES ET ASSUME LES RISQUES LIÉS À SON UTILISATION.